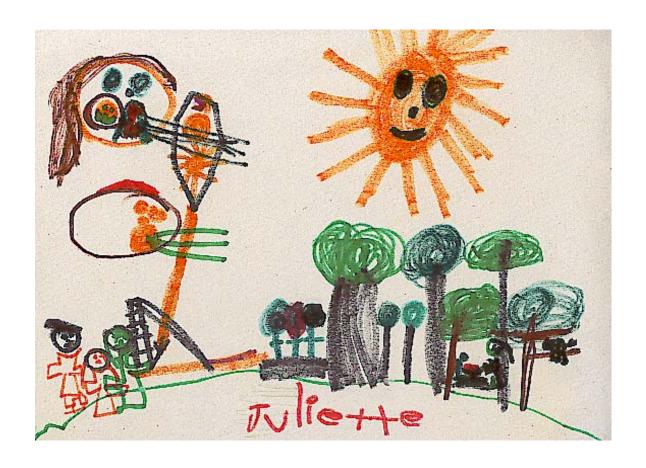
Mémoire relatif au projet concernant la construction, la transformation et l'occupation du Centre de tennis du Parc Jarry (Tennis Canada)

Présenté par: MIchel Lafleur et Helen Loughrey

Résidents de Villeray

25 juin 2003



Le vol du cerf-volant - Juliette (4 1/2 ans)

Ce mémoire relatif à la demande de modification au plan d'urbanisme concernant la construction, la transformation et l'occupation du Centre de tennis du Parc Jarry - Projet Tennis Canada est déposé par la famille Lafleur-Loughrey, habitant dans la quartier Villeray, à la hauteur du Parc Jarry. Cette famille est constituée de Helen Loughrey, Michel Lafleur, tous deux dans la jeune quarantaine, et de Juliette Lafleur-Loughrey, 4 ans. Nous utilisons très régulièrement le Parc Jarry principalement pour la piscine et la barboteuse, les pique-niques, faire voler notre cerf-volant et les promenades à pied et à bicyclette avec Juliette durant l'été, et la glissade sur la petite côte et la patinoire, l'hiver. Il est probablement pertinent d'indiquer qu'Helen est une amatrice de tennis et a déjà assisté à quelques matchs durant les internationaux.

La consultation de l'Office s'inscrit dans une étape de marchandage des espaces verts et publics du Parc Jarry. Tennis Canada, dans son plan de moderniser et d'améliorer ses installations, tente de maximiser l'impact de cette ronde en grugeant une nouvelle partie du Parc Jarry. L'avant-projet comportait un bouleversement majeur du Parc, avec le déménagement de la piscine en bordure du boul. St-Laurent. Le projet présenté en janvier 2003 était moins perturbant mais la conclusion de beaucoup de citoyens et de l'Office de consultation était que Tennis Canada et la Ville de Montréal n'avaient pas fait leurs devoirs et devaient trouver une autre solution ou "le concept d'aménagement devrait être bonifié de façon à ne pas entraîner de perte d'espaces verts accessibles à la population" (p.23 du rapport de l'Office).

Le message est clair et cohérent depuis le début de cette saga que Tennis Canada fait traîner en longueur, itération après itération. "Pas un pouce de plus" est l'expression consacrée. Bien que nous croyons que la maternité de l'expression revienne à Anie Samson, notre élue municipale, cette vision est partagée par un large bassin de citoyens. La Coalition pour la protection du Parc Jarry, des citoyens du quartier, des usagers du parc, plus de 4 500 signataires de la pétition pour la protection du parc, des représentants de groupes environnementaux, le Conseil régional de l'environnement de Montréal, dont la position est basée sur le document "Recommandation pour la future politique sur les espaces verts de la Ville de Montréal" qui lui est issu des travaux d'une large table de concertation, tous ont porté le message clair que la surface du Parc occupée par Tennis Canada avait atteint sa taille maximale et qu'aucune nouvelle surface du parc ne devait être consacrée aux activités de Tennis Canada. Et, pour faire une histoire courte, l'échange d'espace vert, accessible et public du parc contre des trottoirs et des lisières sans intérêt a été rejeté d'une manière forte, lors des premières consultations.

Après avoir énoncé, lors de l'analyse du premier projet, que l'aménagement avait été examinée dans tous ces détails et que la solution proposée était optimisée, Tennis Canada revient avec une nouvelle version. Cette nouvelle version maintient l'agrandissement du court No1, maintient l'agrandissement de l'édifice pour abriter 4 courts intérieurs supplémentaires, maintient les 10 courts extérieurs et malheureusement pour le parc, ses usagers et les citoyens des environs, maintient l'occupation d'espaces qui sont aujourd'hui verts, publics et accessibles durant toute l'année. L'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension est l'un de ceux le moins doté en espaces vers sur l'Île de

Montréal et la perte de ces espaces se fait inévitablement au détriment de la qualité de notre Parc.

La présente solution réclame un déplacement de 6.5 m de la limite du droit superficiaire vers le centre du parc, réclame le déplacement du sentier de 12 mètres; et dans le réalité, le projet conduit à un déplacement de la clôture de 27 m et ce, vers le coeur du Parc Jarry, Cet empiètement de nouveau espace est sur plus d'une centaine de mètres. On parle donc d'un empiètement nouveau de près de 3 000 m². Pour être acceptable, le nouvel aménagement doit se faire sans empiètement additionnel. Ça a déjà été dit sur tous les tons, il faut le répéter, la technique de la sourde oreille ne fonctionne pas.

A revenir à la charge avec des empiètements réduits, il semble qu'il faille être inflexible, quasi intégriste pour continuer à s'opposer au projet. Si intégriste est associé au maintien de l'intégralité du parc, nous en sommes. Tennis Canada propose de faire la demande d'espace public lors des tournois, au même titre que d'autres événements comme le Tour de l'Ile. Nous aimerions rappeler que Tennis Canada jouit déjà d'un statut très particulier, où des espaces publics ont été versés au domaine privé et qu'il occupe déjà près du cinquième du parc. La gourmandise en espace que revendique Tennis Canada suggère presque qu'une mauvaise direction a été prise dès le départ et qu'il faut convenir que le Parc Jarry est devenu trop petit pour le tournois, comme la rue St-Denis l'a été à un moment pour le Festival de Jazz.

Cette opposition au sacrifice d'espaces verts, accessibles et publics pour les visées de Tennis Canada ne remet cependant pas son développement en cause. Pas du tout! Des solutions alternatives acceptables avaient même été identifiées lors des premières consultations.

Dans son rapport, la commission écrit que "le regroupement des tennis extérieurs sur la place publique n'est pas essentiel au développement du sport professionnel ou à la pratique du tennis par le grand public. (p. 19)". On peut aimer le tennis et, dans sa tête, penser que tout le monde veut jouer. Mais les chiffres donnent l'heure juste. En juin 2001, 12% d'occupation des courts extérieurs par le public, en juillet 2001, 10%, en juin 2002, 8%, en juillet 2002, 14%, en août 2002, la tendance se maintient 9%. Les citoyens ont droit à 50%. Une utilisation à temps plein les fins de semaine, avec une probabilité d'inutilisation de 15% à cause de la pluie ou de l'entretien, et une utilisation nulle du lundi au vendredi, ça donne 12%. Plusieurs mois d'été ne rencontrent même pas cette limite! Ce 12% suppose l'utilisation nulle les soirs de semaine, l'utilisation nulle du lundi au vendredi, malgré les gens en vacances, les jeunes en vacances, les gens à la retraite, etc. Les joueurs ne sont pas autant là qu'on le désire. L'offre dépasse la demande. L'élimination de courts extérieurs permettrait l'amélioration des infrastructures, sans sacrifice d'arbre et d'espace vert.

On pourrait certainement redimensionner le court No1. L'impact sur le nombre de places serait marginal, spécialement si l'on fait les bons choix, e.g. limiter le dégagement entre les courts extérieurs existants et le court No 1 à sa taille réglementaire, soit 9 ou 10 m. On pourrait relocaliser 3 courts extérieurs sur le toit, qui sont d'ailleurs planifiés dans une

phase future, pour éviter de gruger le parc. Bref, les solutions existent. Il est fort a parier que, comme il l'a fait déjà à deux reprises, Tennis Canada reviendrait encore une fois avec un "meilleur compromis", advenant le cas que, dans la suite cohérente des événements, le projet soit refusé car il implique un nouvel empiètement dans le Parc.

Les commissaires ont aussi noté que la tenue des événements non-tennistiques devrait être balisées et elles ont demandé d'examiner une gestion participative qui inclurait des citoyens du quartier. Dans cette nouvelle proposition, la teneur des événements financiers n'est pas mieux définie. La gestion de beaucoup de paramètres revient à ce comité conjoint Tennis Canada - Ville de Montréal, pour lequel M. Lapierre lors des premières consultations, ne voyait pas l'intérêt d'incorporer des citoyens. Sur ce second point soulevé par les commissaires et qui cause des grandes inquiétudes chez les citoyens du quartier, le projet proposé ne montre aucune bonification.

En conclusion, ce nouveau projet ne passe pas la barre. Il n'intègre pas le message qui a été répété par les citoyens et la recommandation des commissaires de la consultation précédente en ce qui concerne l'empiètement de nouveaux espaces. L'avancé vers le coeur du parc demeure. De plus, aucun effort n'a été fait quant aux préoccupations très vives quand aux événements financiers non-tennistiques. Il est décevant que les recommandations du rapport de l'Office n'aient pas eu une résonance plus grande dans la révision du projet. Ces recommandations reposaient sur une analyse documentée, instruite, impartiale et, d'une certaine façon, médiatrice du projet d'agrandissement de Tennis Canada. Pourtant, Tennis Canada et la Ville de Montréal force un projet qui affecte la qualité du Parc Jarry, en temps qu'espace vert et public. Nous croyons que les 4 500 personnes supportent encore toutes leur signature de la pétition qui demandait un engagement "à ne céder, louer ou prêter aucun nouvel espace public du Parc Jarry à Tennis Canada".

Nous faisons les recommandations suivantes.

Qu'aucun nouvel espace soit consenti à ou échangé avec Tennis Canada. La surface du droit superficiaire est adéquate pour le projet.

Que la zone 3 ne soit pas accessible à Tennis Canada, même durant les tournois. Tennis Canada occupe, en tant que propriétaire, 19% du parc Jarry. Ce privilège rend irrecevable des demandes additionnelles d'espace.

Que le sentier localisé à l'avant des installations de tennis Canada demeure là où il est. Il devrait être absolument hors de question d'aménager le parc pour le besoin futur d'une compagnie privée. D'autant plus que la vocation de ces terrains serait d'installer des chapiteaux, un usage qui s'accommoderait très bien d'un sentier.

Que les usages spécifiques garderie, musée, et usages spécifiques épicerie, librairie et traiteur soient éliminées, ces activités n'étant pas directement associées au tennis et qu'aucun justificatif n'a été présenté pour qu'elles se tiennent dans le parc.

Que, comme le mentionnait le rapport de la première consultation, un mécanisme implique les citoyens dans la gestion des événements financiers non-tennistiques. Chacun de ces événements a un impact sur le parc et sur le voisinage. Il apparaît clairement que le comité conjoint Tennis Canada - Ville de Montréal n'a pas la confiance des citoyens. Ce comité ne pourrait, à toutes fins pratiques, pas prendre des décisions éclairées qui tiennent compte des citoyens. Il s'avère que les véhicules traditionnels de la voix des citoyens (les assemblées d'arrondissement, par exemple) ne sont pas adéquats pour la gestion de ces événements dans le Parc Jarry et qu'un nouveau mécanisme doit être mis en place.

Questions

Ville de Montréal - Quels sont les projets de développement et de mise en valeur des espaces récupérés?

Tennis Canada - Lors des premières consultations, M. Lapierre avait indiqué de la zone 3 qu'elle, et je cite "ce n'est pas crucial pour la tenue du tournoi, de toute évidence". Dans le nouveau projet, est-ce que la zone 3 possède une importance stratégique qui fait que si la Ville ne l'autorise pas, le projet tombe à l'eau, ou a-t-elle encore une fois un caractère souhaitable mais périphérique?

Dans le rapport des commissaires, on lisait que les citoyens considéraient souhaitable de connaître les balises définissant la nature des événements financiers qui seraient tenus. Est-ce que Tennis Canada a fait ses devoirs sur ce volet et quelles sont les balises?

Dans quel but les usages complémentaires incluent-ils épicerie, restaurant et traiteur?

A l'extérieur d'un bâtiment principal, on retrouve l'usage épicerie; qu'en est-il?

Avec la superficie maximale possible sans le déplacement des courts extérieurs c'est-àdire en laissant le dégagement périphérique minimal acceptable, en creusant, en exploitant la hauteur maximale permise, en limitant les loges où peu de sièges occupent une grande surface, le court No 1 passerait de 3000 places à combien?